

tout un éventail d'autres menaces à la sécurité des personnes.

Depuis qu'il a été créé il y a deux ans, le Réseau a encouragé la communauté internationale à soutenir les efforts déployés par l'ONU en vue de protéger les civils, notamment au cours de deux réunions ministérielles (tenues à Bergen en mai 1999 et à Lucerne en mai 2000), auxquelles ont participé des experts d'ONG du monde entier. Mécanisme informel et souple, le Réseau définit des secteurs concrets d'action commune, comme la concertation des efforts en vue de la Conférence des Nations Unies sur les armes légères, qui doit avoir lieu en 2001. Il joue également un rôle de catalyseur en attirant l'attention de la communauté internationale sur de nouveaux dossiers, par exemple les mesures à prendre pour amener les acteurs non étatiques à se conformer aux dispositions du droit international humanitaire et des droits de la personne. La Jordanie sera l'hôte de la prochaine réunion ministérielle du Réseau au printemps 2001.

### **Organisations non gouvernementales**

Les partenariats avec les ONG occupent une place importante dans la promotion à l'échelle internationale du plan d'action du Canada pour la sécurité humaine. Les ONG sont souvent proches des populations en danger et ont parfois des connaissances spécialisées et des possibilités d'accès dont les États et les organisations internationales sont dépourvus. Le Canada collabore étroitement avec différentes organisations humanitaires, y compris le Comité international de la Croix-Rouge, et avec des coalitions d'ONG comme la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres, la Coalition pour une Cour pénale internationale et la Coalition pour mettre fin au recrutement d'enfants-soldats.

Au pays même, les partenariats établis avec les ONG sont particulièrement précieux. Ils comprennent une collaboration régulière et des consultations annuelles avec le Comité coordonnateur canadien pour la consolidation de la paix, qui regroupe plus de 100 ONG, organisations, experts et universitaires s'occupant de différents secteurs directement reliés à la promotion de la sécurité humaine. Des consultations annuelles portant sur toute une gamme de dossiers relatifs aux droits de la personne en général ou dans des pays particuliers sont également menées

auprès des ONG canadiennes avant la réunion de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, afin d'aider le gouvernement du Canada à définir sa position. Le Forum national annuel sur les relations internationales du Canada est une autre instance servant à des échanges de vues sur les priorités de la sécurité humaine.

### **Secteur privé**

Le secteur privé est également un important partenaire dans le dialogue sur les questions de sécurité humaine. Les entreprises peuvent jouer, et jouent effectivement, un rôle important dans la sauvegarde de la santé et de la sécurité de leurs travailleurs, la protection de l'environnement dans lequel elles exercent leurs activités et la promotion des droits de la personne.

En pratique, l'approche du Canada consiste à amener le secteur privé à participer au dialogue et à la coopération et, dans la mesure du possible, à inciter les syndicats et les groupes sans but lucratif à prendre part à cet effort. Au niveau international, le Canada soutient différentes démarches. À l'OCDE, nous avons pris l'initiative d'une analyse des codes déontologiques des entreprises et participé activement à l'examen des Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales. À l'OEA, le Canada a donné son appui à des travaux consacrés à la responsabilité sociale des entreprises. Il soutient également l'initiative du « Contrat mondial » du Secrétaire général de l'ONU, qui se fonde sur neuf principes de base touchant à la responsabilité sociale des entreprises et s'inspire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail et de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement.

## **Ressources canadiennes au service de la sécurité humaine**

Le gouvernement du Canada puise à de nombreuses sources – budgets de la défense nationale, du développement international, de la sécurité publique et de la diplomatie – pour appuyer la réalisation du plan d'action pour la sécurité humaine. En particulier, les Forces armées canadiennes font une importante contribution internationale à la sécurité humaine grâce à leur participation aux opérations de soutien de la paix. La Gendarmerie royale du Canada coopère avec des forces policières un peu partout dans le monde et affecte un nombre grandissant d'agents de police civils à des missions de soutien de la paix. L'Agence canadienne de développement international contribue elle aussi à cet effort par l'intermédiaire de programmes consacrés à la saine gestion des affaires publiques, aux droits de la personne, à la protection des enfants, à l'aide humanitaire et à la consolidation de la paix. Au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, un nouveau Programme de sécurité humaine a été mis sur pied pour appuyer de nouvelles mesures dans ce domaine. Pour plus de renseignements sur le Programme de sécurité humaine, on voudra bien communiquer avec la Direction de la consolidation de la paix et de la sécurité humaine, au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, en composant (au Canada) le (613) 992-1361 ou en écrivant à l'adresse électronique suivante : [securite.humaine@dfait-maeci.gc.ca](mailto:securite.humaine@dfait-maeci.gc.ca)

*Le ministre des Affaires étrangères Axworthy, en compagnie (de gauche à droite) de ses homologues Giorgos Papandreou (Grèce), Surin Pitsuwan (Thaïlande), Thorbjorn Jagland (Norvège) et Joseph Deiss (Suisse), à la deuxième réunion ministérielle du Réseau de la sécurité humaine, qui s'est déroulée en mai 2000 à Lausanne, en Suisse.*

